



**Nicolas HULOT, ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire**

Paris, le Mardi 14 novembre 2017

Communiqué de presse

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, donne son feu vert au projet de restauration de la biodiversité de la vallée de la Sélune.

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire engage avec les élus locaux un projet de restauration de la biodiversité de la vallée de la Sélune. Ce projet permettra à la rivière de retrouver une bonne qualité écologique et visera à terme des aménagements durables dans la vallée.

« La réhabilitation de la continuité écologique du cours d'eau dans la vallée de la Sélune concrétise l'engagement du ministère pour la reconquête de la biodiversité qui doit à présent être un axe prioritaire de l'action gouvernementale et des politiques territoriales pour résorber les conséquences du changement climatique » a déclaré Nicolas Hulot.

La Sélune est un fleuve côtier qui se jette dans la baie du Mont Saint-Michel, dans le département de la Manche. Deux barrages hydroélectriques de 35 et 15 mètres ont été construits dans la première moitié du 20^e siècle : le barrage de Vezins et celui de La Roche-Qui-Boit, modifiant profondément le cours d'eau, les paysages, la faune et la flore. La remise en état écologique du cours d'eau est la solution qui ouvre le plus de possibilités pour l'avenir de la vallée, d'autant que les ouvrages ne présentent pas de perspective sérieuse de reprise d'activité de production d'électricité dans des conditions économiquement rentables.

- La déconstruction du barrage de Vezins s'étalera du printemps 2018 à l'automne 2019. Ces travaux se poursuivront par ceux du barrage de la Roche-Qui-Boit. EDF poursuivra la gestion des ouvrages pour le compte de l'Etat afin d'en assurer la sécurité jusqu'à la fin des opérations.
- L'Agence de l'eau Seine Normandie financera l'arasement et la renaturation dans le cadre de son programme d'intervention, en concertation avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune. Ceci constitue l'opportunité pour les collectivités locales de développer de nouvelles activités économiques et de loisirs autour d'une vallée restaurée.

- L'arasement des barrages est sans effet vis-à-vis du risque d'inondation. Une surveillance attentive sera exercée pour assurer la sécurité pendant toute la phase des travaux entre juin 2018 et juin 2019.

Cette opération de restauration complète du fleuve côtier sera exceptionnelle et unique en Europe. Ainsi 90 km de cours d'eau seront entièrement ouverts à la reconquête de la biodiversité, notamment grâce au retour naturel d'espèces aquatiques emblématiques comme le saumon de l'Atlantique et l'anguille européenne. Un suivi scientifique des effets écologiques de la renaturation sera assuré.

Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)